



## DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE(S) PROTEGE(S)

Selon l'art. 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.  
Enquête publique ouverte du **7 mai 2026 au 5 juin 2026**

<b>Référence communale</b>	04/2026
<b>Propriétaire(s)</b>	Kursner Luca et Sabrina
<b>Parcelle N°</b>	777
<b>Adresse :</b>	Chemin de la Fin 12
<b>Nombre d'arbre(s)</b>	2
<b>Essence(s)</b>	1 pin et 1 conifère
<b>Motifs(s)</b>	Impératifs de construction et risque sécuritaires ou phytosanitaires avérés
<b>Plantation(s) compensatoire(s)</b>	1 fruitier haute tige et 1 olivier à haute tige

Le dossier complet peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture, place de l'Union 4, et sur le site internet de la Commune : [www.gimel.ch](http://www.gimel.ch)